

12829/19

(OR. en)

PRESSE 49
PR CO 49

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3716^e session du Conseil

Environnement

Luxembourg, le 4 octobre 2019

Présidente **Krista Mikkonen**
Ministre finlandaise de l'environnement et des
changements climatiques

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

CONCLUSIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN VUE DE LA COP 25	4
CHANGEMENT CLIMATIQUE - STRATÉGIE À LONG TERME	5
CONCLUSIONS SUR UN 8 ^e PROGRAMME D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT	7
CONCLUSIONS SUR LE THÈME "PLUS DE CIRCULARITÉ - TRANSITION VERS UNE SOCIÉTÉ DURABLE"	8
DIVERS	9
Règlement relatif à la réception des véhicules à moteur au regard des émissions des véhicules particuliers et utilitaires légers (Euro 5 et Euro 6)	9
Passage à une flotte de voitures particulières à émission zéro – une nécessité pour une UE climatiquement neutre à l'horizon 2050 au plus tard	9
Règlement relatif à une taxinomie en matière de finance durable	10
Communication intitulée "Renforcer l'action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète"	10
Rapport sur la réunion de la conférence des parties (COP 18) à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (Genève, du 17 au 28 août 2019)	11
Réunion de dialogue à haut niveau de la plateforme Chine-Europe sur l'eau (Guimarães, 7 et 8 novembre 2019)	11

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ENVIRONNEMENT

- Signature de la déclaration de Rome sur la contribution du protocole de Montréal à une chaîne du froid durable en vue de réduire les pertes alimentaires 12

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Action de l'UE à l'appui du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations unies au Yémen 12
- Liste de l'UE en matière de terrorisme (Hamas)..... 13

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

- Nomination du vice-président du conseil de surveillance de la BCE 13

TRANSPORTS

- Transports internationaux ferroviaires..... 13

TRANSPARENCE

- Accès du public aux documents 13

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

CONCLUSIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN VUE DE LA COP 25

Le Conseil a adopté des conclusions sur la préparation des réunions de la COP 25, la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendront à Santiago du Chili (du 2 au 13 décembre 2019).

Les ministres sont convenus que les priorités de l'UE en vue des négociations à venir à Santiago sont notamment les suivantes:

- mettre au point les lignes directrices pour la mise en œuvre du mécanisme de coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'accord de Paris;
- achever le deuxième réexamen du mécanisme international de Varsovie sur les pertes et préjudices;
- achever la révision du programme de travail de Lima sur le genre;
- faire avancer les travaux techniques sur les dispositions du cadre de transparence renforcée.

Les conclusions exposent la position de l'UE concernant ces objectifs et envoient un message politique fort sur la nécessité urgente de mener une action mondiale renforcée, sur l'attachement ferme de l'UE au processus multilatéral et sur son niveau d'ambition.

[Conclusions du Conseil](#)

[Communiqué de presse](#)

CHANGEMENT CLIMATIQUE - STRATÉGIE À LONG TERME

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la vision stratégique à long terme pour une économie neutre pour le climat, sur la base de la communication de la Commission publiée le 28 novembre 2018.

Conformément aux conclusions du Conseil européen du 20 juin 2019, le Conseil "Environnement" s'est efforcé de faire avancer les travaux sur les conditions, les mesures incitatives et le cadre facilitateur à mettre en place de manière à assurer une transition vers une UE neutre pour le climat conformément à l'accord de Paris. Le débat d'orientation a également été l'occasion de faire le point sur les discussions tenues aux niveaux ministériel et technique au sein du Conseil depuis la fin de 2018.

Les ministres ont répondu aux questions ci-après posées par la présidence finlandaise:

- Quels sont, pour l'essentiel, les conditions, les mesures incitatives et le cadre facilitateur qu'il y a lieu de mettre en place au niveau de l'UE et de rendre opérationnels à court, moyen et long terme pour parvenir à la neutralité climatique dans l'UE?
- Quelles sont, au niveau de l'UE, les mesures et actions, y compris de nature sectorielle, qu'il conviendrait de renforcer pour contribuer de manière décisive et rapide à la neutralité climatique dans l'UE à l'horizon 2050?

La plupart des ministres ont soutenu l'objectif consistant à rendre l'économie de l'UE neutre pour le climat d'ici à 2050 et ont exprimé le souhait que le Conseil européen parvienne à un accord à cet égard avant la fin de l'année. Les ministres sont convenus que la transition vers la neutralité climatique nécessite une approche horizontale et globale et une cohérence entre toutes les politiques concernées. Ils se sont également mis d'accord sur la nécessité de disposer d'une panoplie d'instruments de financement de l'UE pour des solutions respectueuses du climat et ont souligné l'importance que revêt le financement public pour mobiliser les investissements privés. Certains ministres ont préconisé des instruments financiers supplémentaires au niveau de l'UE tandis que d'autres considéraient qu'il existait déjà un ensemble d'instruments et ont insisté sur la nécessité de les utiliser au mieux. Certains ont appelé à rendre le budget de l'UE résilient au changement climatique afin de mieux orienter les financements vers des projets durables.

Plusieurs ministres ont insisté sur la nécessité de prendre en compte les spécificités des États membres et les différentes circonstances qui y prévalent.

Les ministres sont également convenus que la transition devait se dérouler de manière inclusive, juste et équilibrée. Dans ce contexte, les ministres ont mis l'accent sur l'importance que revêtent l'éducation et la formation pour aider les citoyens et citoyennes à trouver un emploi dans l'économie verte. Il a été considéré comme essentiel à l'acceptation de la transition par le public d'éviter le risque d'augmentation de la précarité énergétique et de soutenir les couches de la population les plus vulnérables. Certains ministres ont évoqué le "fonds pour une transition équitable" au titre du "pacte vert" annoncé par la présidente élue de la Commission européenne.

Plusieurs ministres ont souligné la nécessité de maintenir la compétitivité de l'industrie européenne et de protéger l'industrie européenne contre les fuites de carbone.

Plusieurs ministres ont évoqué l'importance de l'économie circulaire, de la bioéconomie, de la transformation numérique et de la recherche et du développement pour contribuer à accélérer la transition.

Plusieurs ministres ont souligné la nécessité de protéger les puits de carbone naturels et ont attiré l'attention sur le rôle que l'agriculture durable et la gestion forestière peuvent jouer dans la réduction des émissions.

La présidence a conclu la session en déclarant que le Premier ministre finlandais informerait le Conseil européen des progrès accomplis sur la stratégie à long terme, dans le cadre de son rapport sur la mise en œuvre du programme stratégique.

[Note de la présidence](#)

[Conclusions du Conseil européen du 20 juin 2019](#)

[Conclusions du Conseil européen du 22 mars 2018](#)

[Communication de la Commission: Une planète propre pour tous. Une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat](#)

[Analyse approfondie accompagnant la communication de la Commission](#)

[Questions et réponses: une stratégie à long terme en vue d'une planète propre pour tous](#)

CONCLUSIONS SUR UN 8^e PROGRAMME D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil a adopté des conclusions qui fournissent des orientations politiques en ce qui concerne les politiques à mener par l'UE dans les domaines de l'environnement et du changement climatique au cours de la période 2021-2030. Le Conseil a demandé à la Commission de présenter au plus tard au début de l'année 2020 une proposition ambitieuse et ciblée pour le 8^e programme d'action pour l'environnement (PAE).

Le Conseil a souligné dans ses conclusions que le changement climatique, la pollution, la perte de biodiversité et l'accélération des demandes en ressources naturelles compromettent le bien-être et les perspectives des générations actuelles et futures. Il a insisté sur la nécessité de prendre des mesures supplémentaires en vue de protéger et de rétablir la biodiversité et de doter le 8^e PAE d'objectifs ambitieux en matière de biodiversité.

Il a en outre demandé instamment à la Commission de présenter sans plus tarder une stratégie de l'Union pour un environnement non toxique qui traitera de manière approfondie les questions des perturbateurs endocriniens, des effets combinés des produits chimiques et des nanomatériaux.

La Commission a par ailleurs été invitée à élaborer un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire ainsi qu'un cadre stratégique à long terme, y compris une vision commune, pour une économie circulaire.

Le Luxembourg, soutenu par l'Allemagne et l'Autriche, a fait une déclaration à inscrire au procès-verbal concernant l'utilisation du terme "transition verte" par rapport au terme "transition sûre et durable", en raison de préoccupations liées à la sûreté de l'énergie nucléaire. Ils ont déclaré qu'ils entendaient par "transition verte" une transition vers une économie neutre pour le climat, économe en ressources, sûre et durable.

[Conclusions du Conseil](#)

[Communiqué de presse](#)

[Septième programme d'action de l'UE pour l'environnement](#)

CONCLUSIONS SUR LE THÈME "PLUS DE CIRCULARITÉ - TRANSITION VERS UNE SOCIÉTÉ DURABLE"

Le Conseil a tenu une discussion sur l'économie circulaire et a adopté des conclusions globales.

Les ministres de l'environnement se sont déclarés satisfaits de la législation de l'UE adoptée récemment qui contribue à lutter contre les déchets marins provenant de matières plastiques, améliore la gestion des produits chimiques et augmente le recyclage des matériaux. Plusieurs ministres ont souligné que l'économie circulaire joue un rôle important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect des limites de notre planète mais aussi la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

Dans ses conclusions, le Conseil a insisté sur le fait que des efforts ambitieux supplémentaires sont nécessaires pour stimuler une transition systémique vers une société durable. Il a demandé à la Commission de présenter un cadre stratégique ambitieux et à long terme, y compris une vision commune pour l'économie circulaire, et d'adopter un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire, comportant des actions ciblées.

Le Conseil a demandé que des mesures soient prises pour promouvoir systématiquement la circularité tout au long de la chaîne de valeur, y compris du point de vue des consommateurs, dans des secteurs clés tels que le textile, les transports et l'alimentation, ainsi que la construction et la démolition. Le Conseil a aussi insisté sur la nécessité d'adopter plus de mesures concernant les piles et accumulateurs et les plastiques.

Dans ses conclusions, le Conseil a souligné que les principes d'écoconception ont contribué à rendre un nombre croissant de produits liés à l'énergie plus économes en énergie, et a chargé la Commission d'évaluer si les principes d'écoconception pourraient être appliqués à d'autres groupes de produits (par exemple, les produits des technologies de l'information et de la communication) et de présenter, le cas échéant, une proposition législative. Le Conseil a demandé à la Commission d'élargir le champ d'application des mesures d'écoconception en intégrant des critères relatifs à l'utilisation rationnelle des matières (durabilité, réparabilité, recyclabilité et contenu recyclé).

Les conclusions encouragent le recours à des instruments économiques tels que la fiscalité environnementale, les réformes fiscales vertes et la responsabilité élargie des producteurs afin de promouvoir l'économie circulaire, des modes de production et de consommation plus durables et une gestion des déchets améliorée. Le Conseil a souligné que la passation de marchés pour des produits et des services peut stimuler les marchés circulaires et les investissements dans des cycles propres, sûrs, non toxiques et durables.

[Conclusions du Conseil](#)

[Communiqué de presse](#)

DIVERS

Règlement relatif à la réception des véhicules à moteur au regard des émissions des véhicules particuliers et utilitaires légers (Euro 5 et Euro 6)

La présidence a présenté l'état d'avancement des travaux concernant cette proposition législative en cours d'examen, relative au "règlement sur les émissions en conditions de conduite réelles". Elle définit les facteurs de conformité utilisés pour évaluer la conformité des véhicules particuliers et utilitaires légers aux limites d'émissions de NO_x lors d'un essai RDE (émissions en conditions de conduite réelles). La présidence a porté cette proposition à l'attention des ministres de manière à souligner son intention d'œuvrer en vue de l'adoption rapide de celle-ci. Une adoption rapide est importante pour garantir la clarté des normes régissant les émissions ayant un impact sur la qualité de l'air. Les constructeurs doivent, dès que possible, pouvoir être certains des règles applicables.

Informations communiquées par la présidence ([12509/19](#), [10347/19](#) + [ADD 1](#))

Passage à une flotte de voitures particulières à émission zéro – une nécessité pour une UE climatiquement neutre à l'horizon 2050 au plus tard

La délégation danoise, soutenue par la délégation luxembourgeoise, a communiqué aux ministres des informations sur ce thème, en défendant l'idée que l'Europe doit envisager de supprimer progressivement les véhicules à moteur à essence et diesel afin d'aider l'UE à parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050 au plus tard. Elle a insisté sur la nécessité de recenser les mesures incitatives adéquates, de s'attaquer aux obstacles éventuels et de veiller à l'alignement des règles du marché unique pour soutenir la transition vers une flotte de véhicules à émission zéro. La délégation danoise a suggéré que des mesures envisageables aux niveaux national et de l'UE soit examinées pour améliorer les conditions qui permettront la suppression progressive des véhicules à moteur à essence et diesel, notamment des normes plus strictes en matière d'émissions de CO₂, des zones environnementales, des incitations fiscales, la tarification routière et des infrastructures d'appui. Dix-sept délégations ont contribué à ce débat.

[Informations communiquées par la délégation danoise, soutenue par la délégation luxembourgeoise](#)

Règlement relatif à une taxinomie en matière de finance durable

Les délégations allemande, luxembourgeoise et autrichienne ont communiqué des informations sur cette proposition législative en cours d'examen. Ce règlement vise à créer au niveau de l'UE un système de classification, ou "taxinomie", qui fournira aux entreprises et aux investisseurs un langage commun pour déterminer les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

L'Allemagne, le Luxembourg et l'Autriche ont exprimé leur crainte que l'actuelle position du Conseil n'amène à considérer les investissements dans l'énergie nucléaire comme étant durables.

[Informations communiquées par les délégations allemande, luxembourgeoise et autrichienne](#)

[Proposition de la Commission \(9355/18\)](#)

[Finance durable:le Conseil arrête sa position sur un système de classification uniforme au niveau de l'UE \(communiqué de presse, 25/09/2019\)](#)

Communication intitulée "Renforcer l'action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète"

La Commission a présenté aux ministres sa communication du 23 juillet 2019. Elle a pour objectif de proposer des manières de renforcer l'action de l'UE en matière de protection des forêts de la planète, en particulier les forêts primaires, et de régénérer les forêts de manière durable et responsable. Les forêts mondiales sont gravement menacées par la déforestation et la dégradation des forêts. La disparition et la dégradation des forêts ont reçu une attention mondiale, tout récemment en raison des incendies qui ont ravagé la forêt tropicale amazonienne. L'UE coopère déjà avec d'autres pays dans le monde entier pour contribuer à la protection des forêts, et elle continuera à le faire. La présidence finlandaise a souligné qu'elle vise l'adoption de conclusions du Conseil par le Conseil "Agriculture et pêche" avant la fin de 2019. Pour tenir le Conseil "Environnement" informé de cette initiative qui couvre plusieurs domaines d'action, la présidence avait invité la Commission à venir présenter cette communication au Conseil "Environnement".

Informations communiquées par la Commission ([11449/1/19 REV 1](#) + [REV 1 ADD 2](#) + [REV 1 ADD 3](#))

Rapport sur la réunion de la conférence des parties (COP 18) à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (Genève, du 17 au 28 août 2019)

La présidence et la Commission ont communiqué aux ministres des informations sur les résultats concluants de cette récente réunion. À l'ordre du jour de la réunion figuraient 57 propositions visant à placer certaines espèces animales et végétales dans le champ d'application de la Convention ou à changer le niveau de protection pour des espèces figurant déjà sur la liste. Il y a eu un grand nombre de propositions visant à renforcer le suivi, la mise en œuvre et l'application des obligations relevant de la Convention, y compris des initiatives pour s'attaquer au trafic d'espèces sauvages sur les plateformes numériques, qui est en hausse. La COP 18 a adopté la vision de la stratégie CITES pour l'après-2020, qui préconise un changement profond de la conservation et de la gestion de la faune sauvage.

[Informations communiquées par la présidence et par la Commission](#)

Réunion de dialogue à haut niveau de la plateforme Chine-Europe sur l'eau (Guimarães, 7 et 8 novembre 2019)

La délégation portugaise a informé les ministres des travaux préparatoires de cette réunion. La Chine et l'Europe demeurent déterminées à renforcer leur coopération et leur dialogue, en déployant des efforts conjoints pour atteindre les objectifs dans le domaine de l'eau fixés par le programme 2030. Initiative de coopération et de partenariat dont l'importance est reconnue, la plateforme Chine-Europe sur l'eau vise à promouvoir le dialogue politique, la recherche collaborative et la coopération entre entreprises dans le domaine de l'eau. La septième conférence de haut niveau aura pour thème "L'eau et l'innovation" et portera notamment sur la sécurité écologique des cours d'eau et la gestion des sécheresses dans une période marquée par le changement climatique.

[Informations communiquées par la délégation portugaise](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ENVIRONNEMENT

Signature de la déclaration de Rome sur la contribution du protocole de Montréal à une chaîne du froid durable en vue de réduire les pertes alimentaires

Le Conseil a autorisé la Commission à signer au nom de l'Union européenne la déclaration de Rome sur la contribution du protocole de Montréal à une chaîne du froid durable en vue de réduire les pertes alimentaires. La déclaration sera adoptée par les ministres et les chefs des délégations des parties au protocole de Montréal lors de la 31^e réunion des parties, qui se tiendra à Rome du 4 au 8 novembre 2019.

La déclaration de Rome sur la contribution du protocole de Montréal a pour objectif de réduire les pertes alimentaires en réaffirmant la coopération entre les parties contractantes dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Montréal et en insistant sur l'importance d'actions nationales et d'une coopération internationale en vue de promouvoir le recours à des technologies de réfrigération respectueuses de l'environnement favorisant la conservation des aliments. ([12432/19](#))

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Action de l'UE à l'appui du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations unies au Yémen

Le Conseil a renouvelé le soutien de l'UE au mécanisme de vérification et d'inspection des Nations unies (UNVIM) au Yémen avec une contribution d'environ 4,46 millions d'euros pour une période d'un an. Ce soutien a pour objectifs spécifiques d'accroître le flux de cargaisons commerciales vers le Yémen et de renforcer la capacité de l'UNVIM à se déployer dans les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa conformément à l'accord de Stockholm et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.

[L'UNVIM au Yémen \(site web des Nations unies\)](#)

Liste de l'UE en matière de terrorisme (Hamas)

Le Conseil a décidé de se pourvoir contre l'arrêt rendu par le Tribunal de l'UE dans l'affaire T-308/18, Hamas / Conseil.

[Liste de l'UE en matière de terrorisme](#)

[Arrêt du Tribunal \(première chambre\) du 4 septembre 2019, Hamas / Conseil de l'UE](#)

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Nomination du vice-président du conseil de surveillance de la BCE

Le Conseil a adopté une décision d'exécution relative à la nomination d'Yves Mersch au poste de vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne, pour la période allant jusqu'au 14 décembre 2020.

Yves Mersch remplacera Sabine Lautenschläger, qui a occupé ce poste depuis février 2014 pour un mandat complet de cinq ans ([12029/19](#)).

TRANSPORTS

Transports internationaux ferroviaires

Le Conseil a adopté une décision sur la position à prendre au nom de l'UE dans le cadre de la procédure écrite qui doit être lancée par la Commission d'experts techniques de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en vue de l'adoption de modifications de certaines dispositions techniques ([12283/19](#), [11365/19](#)).

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le 4 octobre 2019, le Conseil a approuvé la réponse à la demande confirmative n° 19/c/04/19 (12440/19).